

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019

DELIBERATION N°2019.00179

EMPLOIS SAISONNIERS 2019

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 58 Nombre de pouvoirs : 0 Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY. M. Denis BARRIOL. M. Eric BERLIVET. M. Régis Bernard CADEGROS. Mme Nora BERROUKECHE. BONNET. M. Mme Stéphanie CALACIURA. M. Paul CELLE. M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER. CHAROLLAIS-CHEYTION, Mme Emmanuelle Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Pascal MAISONNETTE, MAJONCHI, Gérard Michel M. MANET. Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

RECU EN PREFECTURE

Le 29 mai 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190516-D20190017910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190527



DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019 EMPLOIS SAISONNIERS 2019

Saint-Etienne Métropole a recours, chaque année, à des agents non-titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, notamment pendant la période des congés annuels de la période estivale, et ce, conformément à l'article 3 -2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il est donc proposé de renouveler ce dispositif pour la période de l'été 2019 (juin à septembre) sur la base de 66 emplois saisonniers.

Les agents recrutés seront chargés d'assurer des missions techniques (collecte des déchets essentiellement) et en lien direct avec les usagers (Musée d'Art Moderne et Contemporain, Nautiform, Vélivert). Ils seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle 3. Ils ne bénéficieront pas du régime indemnitaire institué par délibération du Bureau du 09 novembre 2000 modifiée.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à procéder au recrutement sur les postes précités, et le cas échéant, à signer les contrats d'engagement,
- <u>la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget principal de</u> l'exercice 2019.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, Le Président,

Gaël PERDRIAU